



UNIVERSITÉ  
DE REIMS  
CHAMPAGNE-ARDENNE

**MASTER**

Deuxième année

Mention Droit public

Spécialité :

**Droit des entreprises du développement local**

**(DEDL)**

## ORGANISATION DES ÉTUDES

Le Master est organisé sur la base de 4 semestres après la licence. En M1, deux parcours sont proposés : un parcours « administration publique » (à Troyes) et un parcours « droit public et science politique » (à Reims). Les cours ont lieu de septembre à avril (possibilité d'étalement sur deux ans pour les salariés) et tous les enseignements sont groupés les journées des lundi, mardi et mercredi pour un total de 226h CM + 102h TD. Stage de trois mois obligatoire sauf pour les salariés et soutenance d'un mémoire de recherche.

## LOCALISATION

UFR de Droit et de Science Politique  
Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale (CRDT)  
Bureau R 419 du bâtiment Recherche  
57, rue Pierre Taittinger – B. P. 30 – 51571 Reims Cedex  
Tél. : 03.26.91.38.38 – Fax : 03.26.91.37.94  
<http://crdt.univ-reims.fr>

## RESPONSABLE

**M. Serge PUGEAULT**, Professeur de Droit public  
Directeur adjoint du CRDT (EA 3312 GIS-GRALE-CNRS)

## CONDITIONS D'ACCÈS

Ce Master 2, à finalité professionnelle, est ouvert à la fois aux étudiants titulaires d'un Master 1 ou 2 en Droit public, Droit privé, sciences économiques et gestion, AES, ainsi qu'aux professionnels justifiant de 5 années de pratique (sur dossier de validation d'acquis professionnels avec entretien). 20 à 25 places.

**Les dossiers de candidature sont à retourner au plus tard le 10 juin en vue de la sélection principale, ou avant le 1<sup>er</sup> septembre pour une éventuelle sélection complémentaire.**

Le dossier de candidature est à retirer sur place ou par courrier (joindre une enveloppe de format A4 affranchie au tarif en vigueur) à l'adresse ci-dessus ou sur notre site internet à partir du 14 mars (<http://crdt.univ-reims.fr>).

<b>PROGRAMME</b>
------------------

<b>3<sup>e</sup> semestre : 12 matières</b>	<b>Nbre heures</b>		<b>Coef.</b>	<b>Ects</b>
	CM	TD		
<hr/>				
<i>UE 11</i>				
. Développement économique	30h		30	3
. Environnement, territoires et entreprises	20h		30	3
<hr/>				
<i>UE 12</i>				
. Droit de la concurrence	20h		20	2
. Droit des marchés publics	25h		20	2
. Maîtrise d'ouvrage publique et montages contractuels complexes	25h		20	2
<hr/>				
<i>UE 13</i>				
. Finances et fiscalité locales	20h		20	2
. Comptabilités publique et privée	20h		20	2
. Contentieux des contrats administratifs	20h		20	2
<hr/>				
<i>UE 14</i>				
. Cas pratiques transversaux		6h	30	3
. Méthodologie du stage / Préparation à l'entretien d'embauche		6h	30	3
<hr/>				
<i>UE 15</i>				
. Anglais		15h	30	3
. Financement des contrats complexes		15h	30	3
<hr/>				
<b>4<sup>e</sup> semestre : 3 matières + stage + mémoire</b>	<b>Nbre heures</b>		<b>Coef.</b>	<b>Ects</b>
	CM	TD		
<hr/>				
<i>UE 16</i>				
. Droit des services publics	30h		40	4
. Fiscalité des entreprises	16h		20	2
<hr/>				
<i>UE 17</i>				
. Ateliers juridiques		60h	100	10
. Mémoire			100	10
. Stage (3 mois – rapport)			40	4

## RÉGIME DES EXAMENS

Chaque séminaire fait l'objet d'une évaluation correspondant à des crédits ECTS (European Credit Transfer System).

- ✓ Contrôle en cours d'année dans les différentes matières ;
- ✓ Rapport de stage ou exposé-discussion en juin ou en septembre ;
- ✓ Soutenance d'un mémoire en juin ou en septembre.

## STAGE

Trois mois dans une administration locale ou une entreprise. Les candidats professionnels en sont dispensés et présentent, en juin ou en septembre, un exposé discussion fondé sur leur expérience professionnelle. Le stage peut avoir lieu tout au long de l'année à raison de 2 jours par semaine ou être organisé en continu pendant l'été. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport.

## OBJECTIFS

Les relations entre les collectivités locales et les entreprises sont appelées à se développer : droit de l'environnement (notamment dans le domaine de la gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets), délégations des services publics, marchés publics, aides au développement économique...

Toutes les politiques de développement local s'appuient sur des partenariats entre collectivités territoriales et entreprises publiques et privées.

La création du Master professionnel « Droit des entreprises du développement local » (DEDL) résulte du constat de l'interpénétration croissante, spécialement à l'échelon local, du droit des affaires et du droit administratif.

En même temps que leurs compétences se développent, les collectivités locales inventent de nouveaux modes de gestion des services publics. Ainsi, apparaissent de complexes montages, mêlant droit public et droit privé. Parallèlement les réformes récentes ont renforcé les sociétés d'économie mixte. Les collectivités locales –spécialement les communes– se trouvent ainsi fréquemment dans la situation de véritables holding.

Face à cette complexité croissante, encore renforcée par le droit communautaire, il convient de bien maîtriser, aussi bien le droit des collectivités locales que les aspects essentiels du droit des affaires.

L'objet du diplôme est donc la formation de juristes ayant à la fois une vaste culture juridique et une bonne maîtrise des techniques du droit des affaires tant public que privé, aptes tant à conseiller qu'à imaginer les montages juridiques aujourd'hui nécessaires aux collectivités locales et aux organismes de développement qui travaillent avec celles-ci.

## DÉBOUCHÉS

Juristes ayant à la fois une vaste culture juridique et une bonne maîtrise des techniques du droit des affaires tant public que privé, aptes tant à conseiller qu'à imaginer les montages juridiques aujourd'hui nécessaires aux administrations, collectivités locales, aux organismes de développement et entreprises de services qui travaillent avec celles-ci.

Exemples de postes occupés par les anciens diplômés :

- Secrétaire général, responsable administratif, directeur général adjoint
- Responsable des marchés publics en communauté de communes, hôpitaux publics
- Juriste au service juridique d'une collectivité, au service contentieux
- Adjoint au pôle développement urbain d'une communauté d'agglomérations
- Agent de développement économique et local.